

Reconnaissance sur le ventre d un enfant

Par laetitiad31, le 26/11/2009 à 15:53

Bonjour,

Séparée de mon ami depuis le 22 octobre (après un an de conflits permanents), j ai récemment appris que je suis enceinte.

Je sais que je dois le lui dire, mais j ai tres peur pour mon bébé.

Le soucis, c est que mon ex est très impulsif et que durant toute notre relation, il ne m a présenté ni sa famille, ni ses amis.

J aimerais reconnaitre cet enfant pendant la grossesse, afin qu il porte mon nom, avant de le lui annoncer, mais ma question est surtout de savoir s il y a possibilité de le défaire de ses droits vis a vis de mon bébé, ainsi que ses parents.

Ces derniers connaissent des gens bien placés (d après les dires de mon ex), et feraient certainement valoir leurs droits de grands-parents sur mon bébé.

Comprenez que je sois inquiète a l idée de devoir laisser mon bébé a des gens que je n ai jamais vu...des étrangers pour moi.

Que dois-je faire? quels sont mes droits? j aimerais savoir s il y a un moyen d empêcher, et mon ex, et ses parents, d avoir un quelconque recours juridique, afin de me prendre mon enfant, ou pour une simple garde.

Dans I attente d une réponse de votre part, merci

Par aloa, le 27/11/2009 à 12:54

Salut,

Bah tu vas chez quelqu'un et tu lui annonces par téléphone... ou tu y vas accompagné de 2 costauds au cas ou il pete un plomb..

Passé le probleme du coté impulsif je pense qu'il faut lui dire.. si tu es sure de t occuper de ton enfant etc.. attend peut etre 4 mois pour lui dire...

Apres je pense que le pere a le droit de savoir (meme si on porte pas le bébé) ca nous fait quand meme quelque chose de participer a donner la vie dans nos coeur de pierre lol.

puis tu lui diras quoi a ton gamin + tard?? ton pere n a pas voulu de toi s'etait un gros con! alors qu au fond de toi tu sauras que c est toi "la pauvre fille"....